

Feuille de tarifs pour les prestations de service 2026

Les conditions générales suivantes s'appliquent :

- Les temps de déplacement et d'attente sont facturés sur la base des travaux effectués
- Les temps de déplacement sont compris dans les forfaits

Aperçu des tarifs horaires nets & forfaitaires

N°	Description des prestations	Coûts
	Les taux forfaitaires se réfèrent aux installations standard	
	Systèmes de maintien de pression tels que Variomat Giga comme installation d'eau chaude ou spéciale	Sur demande
1	Personnel spécialisé, tarifs horaires	
	Déploiement du personnel spécialisé	selon le travail
	Technicien de maintenance	CHF 166,00
	Technicien pour installation spéciale	CHF 223,00
2	Systèmes de maintien de pression, forfaits	
	Mise en service des système de maintien de pression commandé par pompes ou par compresseur :	
	Dans la catégorie 1 (1 pompe) Récipient jusqu'à 1.500 L	CHF 578,00
	Dans la catégorie 1 (1 pompe) Récipient jusqu'à 3.000 L	CHF 968,00
	Dans la catégorie 1 (1 pompe) Récipient jusqu'à 5.000 L	CHF 1.228,00
	Dans la catégorie 2 (2 pompes) Récipient jusqu'à 1.500 L	CHF 710,00
	Dans la catégorie 2 (2 pompes) Récipient jusqu'à 3.000 L	CHF 1.083,00
	Dans la catégorie 2 (2 pompes) Récipient jusqu'à 5.000 L	CHF 1.348,00
	Dans la catégorie 3 (RSC Compact/Servitec S)	CHF 531,00
	Autre installation le même jour/site, catégorie 1 (1 pompe) Récipient jusqu'à 1.500 L	CHF 268,00
	Autre installation le même jour/site, catégorie 1 (1 pompe) Récipient jusqu'à 3.000 L	CHF 518,00
	Autre installation le même jour/site, catégorie 1 (1 pompe) Récipient jusqu'à 5.000 L	CHF 782,00
	Autre installation le même jour/site, catégorie 2 (2 pompes) Récipient jusqu'à 1.500 L	CHF 286,00
	Autre installation le même jour/site, catégorie 2 (2 pompes) Récipient jusqu'à 3.000 L	CHF 542,00
	Autre installation le même jour/site, catégorie 2 (2 pompes) Récipient jusqu'à 5.000 L	CHF 806,00
	Autre installation le même jour/site, catégorie 3 (RSC Compact/Servitec S)	CHF 166,00
	IBN Fillsoft associé à Fillguard, Fillcontrol Plus Compact	CHF 113,00
	IBN Fillcontrol Plus	CHF 113,00
	IBN Master Slave	CHF 526,00
	IBN I/O Modul	CHF 122,00
	IBN Bus-Modul	CHF 122,00
	Maintenance conformément au contrat de maintenance existant d'une durée contractuelle d'au moins 2 ans :	
	Dans la catégorie 1 (1 pompe)	CHF 506,00
	Dans la catégorie 2 (2 pompes)	CHF 626,00
	Autre installation le même jour/site, catégorie 1 (1 pompe)	CHF 295,00
	Autre installation le même jour/site, catégorie 2 (2 pompes)	CHF 373,00

Maintenance ponctuelle sans contrat de maintenance :	
Dans la catégorie 1 (1 pompe) sans contrat	CHF 590,00
Dans la catégorie 2 (2 pompes) sans contrat	CHF 731,00
Autre installation le même jour/site, catégorie 1 (1 pompe) sans contrat	CHF 351,00
Autre installation le même jour/site, catégorie 2 (2 pompes) sans contrat	CHF 436,00

Taxe sur la valeur ajoutée

Tous les montants et frais supplémentaires susmentionnés s'entendent hors T.V.A. légale applicable au jour de la livraison/prestation. Selon

l'assujettissement à la TVA du destinataire des prestations de construction conformément à § 13b, al. 5, phrase 2 en relation avec l'al. 2, n° 4 UStG (loi allemande sur la T.V.A.) (mécanisme d'autoliquidation).

Déploiement et frais de déplacement

Le déploiement de personnel spécialisé s'effectue conformément aux exigences légales :

- Facturation des frais d'hébergement sur la base des dépenses réelles
- Facturation des déplacements avec un véhicule de société ou un véhicule de location
- Facturation des frais d'un voyage en train ou en avion de 2e classe ainsi que les suppléments applicables pour le transport des bagages et des outils de montage
- Facturation des déplacements avec un véhicule de société ou un véhicule de location, pour assurer l'acquisition de matériel par exemple

Base de calcul pour les réparations en Suisse

Véhicule	Coûts
Forfait aller-retour	CHF 217,00

Majorations pour heures supplémentaires et jours fériés

Les majorations suivantes seront facturées pour les heures supplémentaires et les jours fériés :

Période	Majorations
Pour les deux premières heures supplémentaires quotidiennes	25 % par heure de travail
À partir de la troisième heure supplémentaire journalière	50 % par heure de travail
Travail de nuit, s'il s'agit d'heures supplémentaires	50 % par heure de travail
Travail du samedi	50 % par heure de travail
Dimanche et jours fériés	100 % par heure de travail
Pour des conditions particulières de travail :*	
- Travail à partir de 5 mètres de hauteur	
- Travail exposé à un haut degré de saleté	
- Travail dans des pièces excessivement froides ou chaudes	
- Travail requérant une plus grande quantité de vêtements	20 % par heure de travail

* Le cas échéant, les conditions particulières de travail sont mentionnées par le technicien de maintenance dans les rapports du service après-vente.